

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MERCREDI 3 AVRIL 2024 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 3 AVRIL à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, M. GALABERT Vivian, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. SCHEIFF Yanik,

Excusés :

Mme FERRAND Isabelle pouvoir à M. AMELING Christian.
Mme VILLA Pierrette pouvoir à M. ROULET Pascal.
M. VALERO Jean-Michel pouvoir à Mme LAMY Laurence.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à M. SCHEIFF Yanik.
M. BRUGIDOU David pouvoir à M. GALABERT Vivian.

Absents :

M. GABEN Stéphane.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTOY Alain.

Madame ALBERTI-DEFFIS a été désignée secrétaire de séance.

2024.20 - OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024.

VOTE : 17 Pour, 7 Contre (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI, Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF), 1 abstention (M. COUDERC).

Mes Chers Collègues,

I. Exposé

Le budget primitif présente les prévisions de recettes et les autorisations de dépenses pour chaque section, fonctionnement et investissement.

Il est pour la première année votée dans le cadre de la nouvelle instruction comptable la M57 qui remplace la M14.

Je vous invite à lire la note de synthèse annexée aux tableaux ci-dessous présentant pour chaque section et par chapitre l'équilibre budgétaire.

Le Budget Primitif 2024 que j'ai l'honneur de vous présenter s'équilibre en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement pour un montant total de 9 904 976,00 € et pour la section d'investissement pour un montant total de 4 924 508,00 €.

BUDGET PRIMITIF 2024					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
	Pour mémoire BP 2023 (BP+DM)	BP 2023		Pour mémoire BP 2023 (BP+DM)	BP 2023
011 - Charges à caractère général	1 891 059,00 €	1 980 552,00 €	70 - Produits Donaire	320 499,00 €	282 900,21 €
012 - Dépenses Personnel	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	73 - Impôts et taxes	5 206 610,00 €	5 647 386,00 €
014 - Atténuation produits	4 700,00 €	5 000,00 €	74 - Dotations, Participations	900 034,00 €	1 068 754,00 €
05 - Autres charges de Gestion	668 842,00 €	705 535,00 €	75 - Autres Produits Gestion	30 000,00 €	33 000,00 €
			013 - Atténuation Charges	40 000,00 €	40 000,00 €
Dépenses de gestion courantes	6 564 601,00 €	6 691 087,00 €	Recettes de gestion courantes	6 497 143,00 €	7 072 040,21 €
03 - Charges financières	63 448,00 €	63 943,00 €	76 - Produits financiers	- €	- €
07 - Charges except	10 000,00 €	20 000,00 €	77 - Produits Except.	- €	- €
08 - Dotations aux provisions	54 000,00 €	108 797,00 €	78 - Répise provision et amort.	- €	- €
022 - Dépenses imprévues	- €	- €			
Dépenses réelles de fonct.	6 692 049,00 €	6 883 827,00 €	Recettes réelles de fonct.	6 497 143,00 €	7 072 040,21 €
042 - Opérations transferts entre sections	650 000,00 €	784 000,00 €	042 - Opérations transferts entre sections	8 200,00 €	8 200,00 €
023 - Virement à la section Invst	1 308 858,00 €	2 237 149,00 €	002 - Excédent fonct.	2 145 564,00 €	2 824 735,79 €
DEPENSES TOTALES	8 650 907,00 €	9 904 976,00 €	RECETTES TOTALES	8 650 907,00 €	9 904 976,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
	Pour mémoire BP 2023 (BP+DM)	BP 2024 (avec RAR)		Pour mémoire BP 2023 (BP+DM)	BP 2024 (avec RAR)
20 - Immobilisations incorporelles	195 708,00 €	395 712,48 €	13 - Subventions	130 000,00 €	705 169,00 €
204 - subventions d'équipement versées	200 000,00 €	238 681,73 €	16 - Emprunts	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	1 626 293,25 €	3 868 913,79 €	21 - Immobilisations corporelles	- €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €			
Dépenses d'équipement	2 022 001,25 €	4 503 308,00 €	Recettes d'équipement	130 000,00 €	705 169,00 €
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	7 646,00 €	10 000,00 €	10 - Dotations	245 000,25 €	449 849,63 €
16 - Remboursement Emprunts	306 011,00 €	315 000,00 €	1098 - Exc.fonct.Capitalisé	1 758 169,00 €	400 177,30 €
27 - autres Immob. Financières	- €	- €	27 - autres Immob. Financières	- €	- €
020 - Dépenses imprévues	- €	- €	024 - produits cession immobilisation	10 000,00 €	140 000,00 €
45 - opérations pour compte de tiers	- €	23 000,00 €	45 - opérations pour compte de tiers	- €	23 000,00 €
Dépenses réelles d'investissement	2 335 658,25 €	4 851 308,00 €	Recettes réelles d'investis.	2 143 169,25 €	1 019 026,93 €
040 - Opérations de transferts entre sections	8 200,00 €	8 200,00 €	040 - Opérations de transferts entre sections	650 000,00 €	784 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	65 000,00 €	65 000,00 €	041 - Opérations patrimoniales	65 000,00 €	65 000,00 €
001 - Déficit Investissement reporté	1 670 095,00 €	- €	021 - Virement de la SF	- €	2 237 149,00 €
			001 - Excédent Investissement reporté	- €	120 163,07 €
DEPENSES TOTALES	4 078 953,25 €	4 924 508,00 €	RECETTES TOTALES	4 167 027,25 €	4 924 508,00 €

II. Considérants et références juridiques :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire en séance du 5 mars 2024,
Vu la note de synthèse présentant le Budget Primitif 2024,
Vu l'instruction M57,
Vu la maquette budgétaire présentée en annexe,
Vu l'équilibre budgétaire présenté pour chacune des sections,

Je vous propose, Mes Chers Collègues, d'adopter le Budget Primitif 2024 qui vous est présenté en ANNEXE 4.

Je vous en remercie.

*BUDGET PRIMITIF : La maquette principale est jointe en ANNEXE 4.
Compte tenu du volume important des pièces annexes du Budget, elles seront disponibles dès réception sur votre messagerie d'un mail d'information et seront également consultables en Mairie, aux heures d'ouverture, auprès du service financier.*

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 17 voix Pour, 7 Contre, 1 abstention**

ADOpte le Budget Primitif 2024 tel que présenté.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le *10 avril 2024*

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,
Laurence LAMY

La secrétaire de séance,
Véronique ALBERTI-DEFFIS



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Véronique ALBERTI-DEFFIS mentioned in the text next to it.

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20240403-202420-BF
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024